

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 394

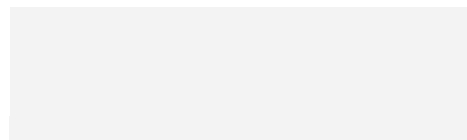
AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 394 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2021

Adoption par le conseil : 19 janvier 2021

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, le règlement mentionné précédemment peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 20 janvier 2021.



Kim V. Dumouchel, avocate
Greffière